

pro infirmis

Accompagnement à domicile



Les personnes en situation de handicap doivent avoir la possibilité de mener une vie autonome dans leur propre logement. Les accompagnantes et accompagnants de Pro Infirmis les aident à relever les défis de l'indépendance.



Avec une touche d'humour, on établit plus facilement le budget.

”
Le numéro des
bananes, je
le connais par
cœur.”



Un accompagnement pour plus d'autonomie

Vous aimeriez vivre dans votre propre logement mais vous avez besoin d'aide pour certaines tâches ? Alors l'accompagnement à domicile est ce qu'il vous faut. Avec l'accompagnement à domicile, une accompagnante ou un accompagnant vous aide de temps en temps.

Vous organisez vous-même votre quotidien

L'accompagnement à domicile permet d'être autonome et en sécurité. L'accompagnant·e vient chez vous pour vous aider, en général pendant 1 à 2 heures par semaine. Vous décidez quelle aide vous voulez recevoir et combien de fois l'accompagnant·e vient chez vous. L'accompagnant·e vous donne des conseils pour le ménage, les tâches administratives, les dépenses ou encore l'organisation des loisirs. Vous apprenez aussi à prendre soin

de vous et à avoir de bonnes relations avec les autres. Les accompagnant·e·s sont des personnes de confiance. Pro Infirmis les choisit et les forme avec grand soin.

Coûts

Les coûts dépendent de la fréquence de l'accompagnement et du contrat de prestations entre Pro Infirmis et votre canton. Pro Infirmis est une organisation qui récolte des dons, elle peut vous aider en cas de difficultés financières. Nous vous conseillons volontiers.

L'accompagnement à domicile en bref

Pour qui ?

Pour les personnes en situation de handicap entre 18 et 65 ans.

But

- L'accompagnement à domicile vous aide à vous occuper de votre ménage.
- Vous apprenez à faire de nouvelles choses.
- L'accompagnant·e vous encourage à être autonome, responsable et autodéterminé.
- L'accompagnement à domicile est une alternative à la vie en institution.

Durée

L'accompagnant·e vient régulièrement chez vous, en général 1 fois par semaine pendant 1 à 2 heures. Vous décidez ensemble quels sont vos besoins.

Type de soutien

- Ménage
- Tâches administratives (courrier, factures)
- Travail
- Organisation des loisirs et du quotidien
- Rapport à soi-même et relations avec les autres

L'accompagnant·e

L'accompagnant·e vient chez vous. Il vous écoute et vous donne des conseils pratiques pour la vie quotidienne.

Avantages

C'est vous qui choisissez de recevoir un accompagnement à domicile, et vous pouvez l'arrêter à tout moment. L'accompagnement à domicile s'adapte à vos besoins.

Coûts

Les coûts de l'accompagnement à domicile sont partiellement pris en charge par l'AI et les prestations complémentaires.

Fonctionnement de l'accompagnement à domicile



Thèmes du premier entretien

- Comment vivez-vous ?
- Comment aimeriez-vous vivre ?
- Où avez-vous besoin d'aide ?
- Est-ce que l'accompagnement à domicile est ce qu'il vous faut ?



Rencontre avec l'accompagnant·e

- Vous faites connaissance avec l'accompagnant·e.
- Vous vous présentez.
- Vous décidez si vous voulez continuer.



Convention d'intervention

- Pro Infirmis signe une convention avec vous et l'accompagnant·e. Ce document décrit ce qui a été décidé entre vous et votre accompagnant·e.



Visites de l'accompagnant·e

- L'accompagnant·e vient régulièrement chez vous.
- Les visites durent en général 1 à 2 heures.



Évaluation de la situation

- 1 fois par année, vous faites le point avec votre accompagnant·e.
- Si nécessaire, la convention est adaptée.

pro infirmis



Pro Infirmis

Siège principal

Feldeggstrasse 71
Case postale
8032 Zurich

Tél. 058 775 20 00
contact@proinfirmis.ch



Compte des dons

IBAN CH96 0900 0000 8002 2222 8

Pro Infirmis dans les cantons

Le site internet de Pro Infirmis contient toutes les adresses et coordonnées des directions et services de consultation cantonaux.